



L'essentiel sur l'indemnisation du chômage dans la FPH

Classe virtuelle

Réf : RH017

Durée : 6h

Dates et tarifs disponibles sur le site de l'association

Objectifs

- › Connaître les règles d'ouverture et de calcul des droits
- › Faire le point sur les derniers textes et dernières jurisprudences
- › Comprendre le fonctionnement de l'indemnisation du chômage dans la FPH
- › Échanger sur les pratiques

Public*

- › RRH, gestionnaires des ressources humaines

Programme

L'essentiel sur l'indemnisation du chômage dans la FPH

- › Le cadre juridique de l'ARE dans la fonction publique
- › La détermination du payeur (coordination public/privé)

Les conditions d'ouverture de droits

- › Synthèse des conditions de droit commun *Zoom sur les notions de « perte involontaire d'emploi » et de « démission légitime »*

Les particularités de la fonction publique

- › L'ARE et les disponibilités
- › Le refus de renouvellement de contrat
- › Le contrôle de la recherche d'emploi

Le calcul des droits

- › Le salaire journalier de référence
- › Le calcul de l'allocation (montant, dégressivité, durée)

Les cas de reprise des droits (reliquat, droit d'option, révision, droits rechargeables, cumuls)

Méthodes pédagogiques

Les participants ont accès à un espace stagiaire leur permettant de télécharger le support de formation ainsi que des éléments complémentaires (articles, fiches techniques...)

Modalités d'évaluation

- › Évaluation des connaissances
- › Évaluation des acquis en continu : étude de cas, mises en situation pratique, étude de jurisprudences
- › Questionnaire individuel de satisfaction à chaud
- › À distance : impact de la formation sur l'évaluation des pratiques

Intervenants

Juriste spécialisé en droit de la fonction publique hospitalière

Coordination : **Jean-Yves COPIN**

Délais d'inscription

Les inscriptions peuvent être enregistrées jusqu'à 48h avant la session. Cependant nous vous conseillons de nous les adresser au plus tard un mois avant le début du stage ; délai à partir duquel nous confirmons les formations

Accessibilité

Transfaire prend en compte l'intégration des personnes en situation de handicap. Contactez-nous afin d'étudier les différentes possibilités d'adaptation mises à disposition